

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01387 Numéro SIREN : 529 203 762 Nom ou dénomination : A.R DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2020 sous le numéro de dépôt 2337

SAS AR DEVELOPPEMENT

43 chemin du Pain de Sucre

06800 CAGNES SUR MER

COMPTES ANNUELS

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a final loop.

ACC LA COLLE SUR LOUP

836 BD HONORE TEISSEIRE

06480 LA COLLE SUR LOUP

04.93.24.30.47

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	28 227	18 940	9 288	14 457	5 169	35.75
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 528 397		1 528 397	1 528 397		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	300		300	300		
	Total II	1 556 924	18 940	1 537 984	1 543 153	5 169	0.33
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				24 000	24 000	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	14 146		14 146	13 306	840	6.31
	Autres créances	300 866		300 866	853 637	552 771	64.75
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	705 735		705 735	619 097	86 638	13.99
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 020 746		1 020 746	1 510 039	489 293	32.40
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 577 670	18 940	2 558 731	3 053 192	494 462	16.19

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

300

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 13 530)	13 530	13 530		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 446 881	1 446 881		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 353	310	1 043	336.45
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	13 555	201 357	187 802	93.27
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	96 770	470 341	373 571	79.43
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 572 089	2 132 419	560 330	26.28
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	971 166	907 241	63 926	7.05
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746	711	34	4.82
	Dettes fiscales et sociales	14 730	12 821	1 909	14.89
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	986 642	920 773	65 868	7.15
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 558 731	3 053 192	494 462	16.19

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

986 642

920 773

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/08/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	140 688		140 688	140 688			
Chiffre d'affaires NET	140 688		140 688	140 688			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 160	3 600		1 440	40.00
Autres produits			2	0		2	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			142 850	144 288		1 438	1.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			54 823	53 185		1 637	3.08
Impôts, taxes et versements assimilés			3 471	2 063		1 407	68.20
Salaires et traitements			27 605	29 483		1 878	6.37
Charges sociales			11 162	12 253		1 091	8.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 738	6 873		865	12.59
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	2		2	77.00
Total des Charges d'exploitation (II)			104 798	103 859		939	0.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			38 052	40 429		2 377	5.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2019 12	31/08/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	651 186	444 975	206 211	46.34
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	651 186	444 975	206 211	46.34
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	651 186	444 975	206 211	46.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	689 238	485 404	203 834	41.99
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 280		5 280	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	5 280		5 280	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	571 385	2 258	569 127	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 500		9 500	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	580 885	2 258	578 627	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	575 605	2 258	573 347	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 863	12 805	4 058	31.69
Total des produits (I+III+V+VII)	799 316	589 263	210 053	35.65
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	702 546	118 922	583 624	490.76
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	96 770	470 341	373 571	79.43

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 558 730.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 140 688.00 Euros et dégageant un bénéfice de 96 769.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 2 7
Total	1 2 7

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 2 0 2
Total	3 2 0 2

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Détail des charges constatées d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL NICE PE GAMBETTA - SARL EIB NICE - SARL EPS - SARL PEG - Participations détenues entre 10 et 50 % - SAS CIL - M. Paulin - SAS CFMPE - M. Paulin	460 725	60 305	100.00	422 318	422 318					
	521 080	63 416	100.00	495 885	495 885					
	82 000	115 387	100.00	204 703	204 703					
	124 000	147 613	100.00	387 505	387 505					
	25 500	22 331	10.00	14 581	14 581					
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	2 667	34 303	10.00	3 405	3 405					

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
-		100.00	
-		100.00	
-		100.00	
-		100.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
-		10.00	
-		10.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Le 15/12/2019
Alhadeff Serge Président

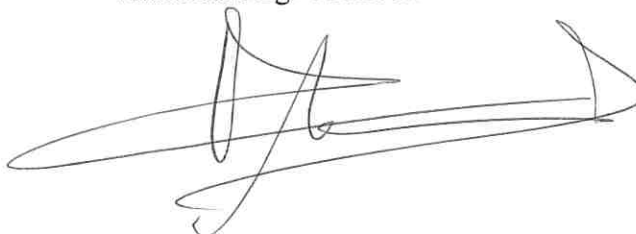


Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/08/2015	31/08/2016	31/08/2017	31/08/2018	31/08/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social Nbre des actions ordinaires existantes Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription			13 530	13 530 1 353	13 530 1 353
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué			121 488 326 270 9 607 313 760	140 688 490 019 12 805 470 341	140 688 121 371 16 863 96 770 711 100
RESULTAT PAR ACTION Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Dividende distribué à chaque action				352.71 347.63	77.24 71.52 525.57
PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		1	1 24 927 11 263	29 483 12 253	27 605 11 162

Société « A.R DEVELOPPEMENT »

Société par actions simplifiée au capital de 13 530 euros

Siège social : 43, Chemin du Pain de Sucre – 06800 CAGNES SUR MER

529 203 762 RCS ANTIBES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 96 770 euros en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 110 325 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 572 089 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2018 :

- Assemblée Générale Ordinaire du 20/12/2018 : 317 100 euros, soit 234,368 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 317 100 euros.
- Assemblée Ordinaire réunie extraordinairement du 30/04/2019 : 340 000 euros, soit 251,293 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 340 000 euros.

Exercice clos le 31 août 2017 :

- Assemblée Générale du 30/07/2018 : 112 900 euros, soit 83,44 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 112 900 euros.

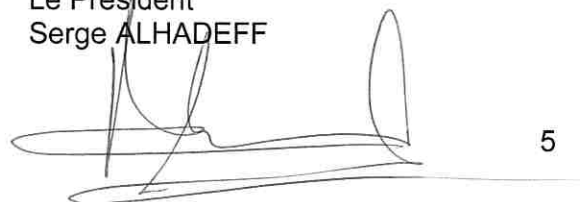
Exercice clos le 31 août 2016 :

- Assemblée Générale Ordinaire du 14/04/17 : 92 000 euros, soit 920 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 92 000 euros ;
- Assemblée Générale Ordinaire du 4/07/17 : 22 500 euros, soit 225 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 500 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Serge ALHADEFF





Fiduciaire Ile de France Méditerranée Audit

S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée
43 Chemin du Pain de Sucre
06800 CAGNES-SUR-MER

RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

FIFM AUDIT - 36, rue Lamartine - 06000 NICE - Tél : 04 92 47 74 74 - Fax : 04 93 13 00 93

SARL au capital de 1000 € inscrite Près la Cour d'Appel d'Aix en Provence
Siret 494 179 401 00018 – TVA intracommunautaire FR12 494 179 401

www.safifm.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

Aux Actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que l'annexe comptable ne comporte pas la composition du capital social.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société S.A.S. PAP INVEST.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en en fait partie intégrante.

Fait à Nice, le 14 février 2020

FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE AUDIT
Commissaire aux comptes inscrit à la
compagnie d'Aix-en-Provence



Jean-Luc WILLIGENS
Mandataire social et responsable technique

SAS AR DEVELOPPEMENT

43 chemin du Pain de Sucre

06800 CAGNES SUR MER

COMPTES ANNUELS

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a final loop.

ACC LA COLLE SUR LOUP

836 BD HONORE TEISSEIRE

06480 LA COLLE SUR LOUP

04.93.24.30.47

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	28 227	18 940	9 288	14 457	5 169	35.75
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 528 397		1 528 397	1 528 397		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	300		300	300		
	Total II	1 556 924	18 940	1 537 984	1 543 153	5 169	0.33
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				24 000	24 000	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	14 146		14 146	13 306	840	6.31
	Autres créances	300 866		300 866	853 637	552 771	64.75
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	705 735		705 735	619 097	86 638	13.99
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 020 746		1 020 746	1 510 039	489 293	32.40
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 577 670	18 940	2 558 731	3 053 192	494 462	16.19

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

300

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 13 530)	13 530	13 530		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 446 881	1 446 881		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 353	310	1 043	336.45
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	13 555	201 357	187 802	93.27
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	96 770	470 341	373 571	79.43
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 572 089	2 132 419	560 330	26.28
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	971 166	907 241	63 926	7.05
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746	711	34	4.82
	Dettes fiscales et sociales	14 730	12 821	1 909	14.89
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	986 642	920 773	65 868	7.15
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 558 731	3 053 192	494 462	16.19

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

986 642 920 773

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/08/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	140 688		140 688	140 688			
Chiffre d'affaires NET	140 688		140 688	140 688			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 160	3 600		1 440	40.00
Autres produits			2	0		2	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			142 850	144 288		1 438	1.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			54 823	53 185		1 637	3.08
Impôts, taxes et versements assimilés			3 471	2 063		1 407	68.20
Salaires et traitements			27 605	29 483		1 878	6.37
Charges sociales			11 162	12 253		1 091	8.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 738	6 873		865	12.59
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	2		2	77.00
Total des Charges d'exploitation (II)			104 798	103 859		939	0.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			38 052	40 429		2 377	5.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2019 12	31/08/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	651 186	444 975	206 211	46.34
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	651 186	444 975	206 211	46.34
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	651 186	444 975	206 211	46.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	689 238	485 404	203 834	41.99
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 280		5 280	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	5 280		5 280	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	571 385	2 258	569 127	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 500		9 500	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	580 885	2 258	578 627	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	575 605	2 258	573 347	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 863	12 805	4 058	31.69
Total des produits (I+III+V+VII)	799 316	589 263	210 053	35.65
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	702 546	118 922	583 624	490.76
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	96 770	470 341	373 571	79.43

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 558 730.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 140 688.00 Euros et dégageant un bénéfice de 96 769.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	127
Total	127

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 202
Total	3 202

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Détail des charges constatées d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
-		100.00	
-		100.00	
-		100.00	
-		100.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
-		10.00	
-		10.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Le 15/12/2019
Alhadeff Serge Président

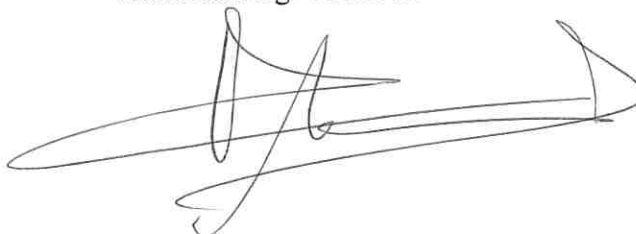


Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/08/2015	31/08/2016	31/08/2017	31/08/2018	31/08/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social Nbre des actions ordinaires existantes Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription			13 530	13 530 1 353	13 530 1 353
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué			121 488 326 270 9 607 313 760	140 688 490 019 12 805 470 341	140 688 121 371 16 863 96 770 711 100
RESULTAT PAR ACTION Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Dividende distribué à chaque action				352.71 347.63	77.24 71.52 525.57
PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		1	1 24 927 11 263	29 483 12 253	27 605 11 162

Société « A.R DEVELOPPEMENT »

Société par actions simplifiée au capital de 13 530 euros

Siège social : 43, Chemin du Pain de Sucre – 06800 CAGNES SUR MER

529 203 762 RCS ANTIBES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 96 770 euros en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 110 325 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 572 089 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2018 :

- Assemblée Générale Ordinaire du 20/12/2018 : 317 100 euros, soit 234,368 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 317 100 euros.
- Assemblée Ordinaire réunie extraordinairement du 30/04/2019 : 340 000 euros, soit 251,293 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 340 000 euros.

Exercice clos le 31 août 2017 :

- Assemblée Générale du 30/07/2018 : 112 900 euros, soit 83,44 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 112 900 euros.

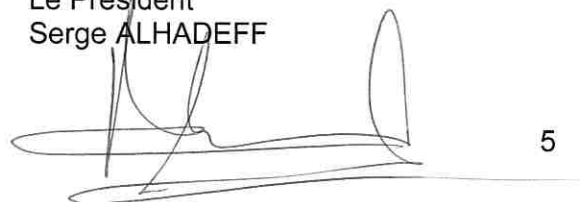
Exercice clos le 31 août 2016 :

- Assemblée Générale Ordinaire du 14/04/17 : 92 000 euros, soit 920 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 92 000 euros ;
- Assemblée Générale Ordinaire du 4/07/17 : 22 500 euros, soit 225 euros par titre ;
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 500 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Serge ALHADEFF





Fiduciaire Ile de France Méditerranée Audit

S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée
43 Chemin du Pain de Sucre
06800 CAGNES-SUR-MER

RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

FIFM AUDIT - 36, rue Lamartine - 06000 NICE - Tél : 04 92 47 74 74 - Fax : 04 93 13 00 93

SARL au capital de 1000 € inscrite Près la Cour d'Appel d'Aix en Provence
Siret 494 179 401 00018 – TVA intracommunautaire FR12 494 179 401

www.safifm.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

Aux Actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que l'annexe comptable ne comporte pas la composition du capital social.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la S.A.S. A.R DEVELOPPEMENT ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société S.A.S. PAP INVEST.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en en fait partie intégrante.

Fait à Nice, le 14 février 2020

FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE AUDIT
Commissaire aux comptes inscrit à la
compagnie d'Aix-en-Provence



Jean-Luc WILLIGENS
Mandataire social et responsable technique

COMPTES ANNUELS AU 31/08/2019

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12		Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	28 227	18 940	9 288	14 457	5 169 35.75
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 528 397		1 528 397	1 528 397	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	300		300	300	
	Total II	1 556 924	18 940	1 537 984	1 543 153	5 169 0.33
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes				24 000	24 000 100.00
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	14 146		14 146	13 306	840 6.31
	Autres créances	300 866		300 866	853 637	552 771 64.75
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	705 735		705 735	619 097	86 638 13.99
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	1 020 746		1 020 746	1 510 039	489 293 32.40
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 577 670	18 940	2 558 731	3 053 192	494 462 16.19

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

300

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019	12	Exercice N-1 31/08/2018	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 13 530)	13 530		13 530			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 446 881		1 446 881			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	1 353		310		1 043	336.45
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	13 555		201 357		187 802	93.27
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	96 770		470 341		373 571	79.43
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
Total I		1 572 089		2 132 419		560 330	26.28
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	971 166		907 241		63 926	7.05
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746		711		34	4.82
	Dettes fiscales et sociales	14 730		12 821		1 909	14.89
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (I)						
Total IV		986 642		920 773		65 868	7.15
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 558 731		3 053 192		494 462	16.19

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

986 642

920 773

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	140 688		140 688	140 688			
Chiffre d'affaires NET	140 688		140 688	140 688			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 160	3 600		1 440	40.00
Autres produits			2	0		2	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			142 850	144 288		1 438	1.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			54 823	53 185		1 637	3.08
Impôts, taxes et versements assimilés			3 471	2 063		1 407	68.20
Salaires et traitements			27 605	29 483		1 878	6.37
Charges sociales			11 162	12 253		1 091	8.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 738	6 873		865	12.59
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	2		2	77.00
Total des Charges d'exploitation (II)			104 798	103 859		939	0.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			38 052	40 429		2 377	5.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2019 12	31/08/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	651 186	444 975	206 211	46.34
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	651 186	444 975	206 211	46.34
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	651 186	444 975	206 211	46.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	689 238	485 404	203 834	41.99
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 280		5 280	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	5 280		5 280	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	571 385	2 258	569 127	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 500		9 500	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	580 885	2 258	578 627	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	575 605	2 258	573 347	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 863	12 805	4 058	31.69
Total des produits (I+III+V+VII)	799 316	589 263	210 053	35.65
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	702 546	118 922	583 624	490.76
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	96 770	470 341	373 571	79.43

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 558 730.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 140 688.00 Euros et dégageant un bénéfice de 96 769.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art 831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	127
Total	127

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 202
Total	3 202

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Détail des charges constatées d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185, PCG Art 831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14, PCG Art.531-2/9)

B. Renseignements globaux

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art L 233-15; PCG Art 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
-		100.00	
-		100.00	
-		100.00	
-		100.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
-		10.00	
-		10.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art 831-2/13)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art 831-2/13)

Le 15/12/2019
Alhadeff Serge Président

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/08/2015	31/08/2016	31/08/2017	31/08/2018	31/08/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social			13 530	13 530	13 530
Nbre des actions ordinaires existantes				1 353	1 353
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes			121 488	140 688	140 688
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			326 270	490 019	121 371
Impôts sur les bénéfices			9 607	12 805	16 863
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			313 760	470 341	96 770
Résultat distribué					711 100
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				352.71	77.24
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				347.63	71.52
Dividende distribué à chaque action					525.57
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1		1		
Montant de la masse salariale de l'exercice			24 927	29 483	27 605
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			11 263	12 253	11 162

ANNEXE AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.